



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.



Association pour la restauration et la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire

CAHIER DES CHARGES POUR LA REALISATION DE PECHEES ELECTRIQUES DANS LE CADRE DU RESEAU ANGUILE LOIRE

L'ASSOCIATION LOIRE GRANDS MIGRATEURS

L'association LOire GRAnds MIgrateurs (LOGRAMI) est une association agréée pour la protection de l'environnement. Elle a été créée en 1989 pour mettre en oeuvre des opérations en faveur des poissons grands migrateurs du bassin de la Loire (anguille, saumon, aloses, lamproies et truite de mer).

Les objectifs de l'association sont la restauration et la gestion des populations de poissons migrateurs du bassin de la Loire, et de leur milieu.

Les missions de LOGRAMI incluent notamment le développement et la pérennisation des dispositifs de suivi et d'appréciation des espèces de poissons migrateurs.

C'est donc un acteur incontournable à l'échelle du bassin versant de la Loire en ce qui concerne la connaissance sur les poissons grands migrateurs.

LOGRAMI porte les Tableaux de bord Migrateurs du Bassin Loire. Ce sont des outils d'évaluation des populations de poissons grands migrateurs et de leurs habitats à l'échelle du bassin Loire, au service des gestionnaires. Chaque indicateur procure des informations ayant des répercussions en termes de gestion du système et participe également à l'élaboration d'un modèle global de gestion des populations continentales. Les Tableaux de bord ont également pour objectif de répondre à des problématiques ponctuelles de gestion au sein du bassin versant en accord avec la biologie de l'espèce et les dispositions réglementaires. Ils permettent d'émettre des avis sur des projets concrets d'aménagement, d'opérations de gestion et de suivi.

ASSOCIATION LOGRAMI

8, rue de la Ronde

03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule

☎ 06 65 22 72 55@ denis.lafage@logrami.fr

L'objectif du réseau anguille Loire est de mettre en œuvre un suivi régulier de l'abondance et de la distribution de la population d'anguilles européennes du bassin Loire sur lequel pourront s'appuyer les décisions de gestion (notamment pour le rétablissement de la continuité écologique sur les secteurs peu colonisés).

L'examen des patrons de distribution des petites anguilles (≤ 300 mm) le long des réseaux hydrographiques peut fournir des informations précieuses pour le suivi des populations. Leur présence permet de calculer un indice standardisé de recrutement et de colonisation des bassins versants (É. Lasne & Pascal Laffaille 2009).

Ce suivi est complémentaire du monitoring "anguille" prévu par le Plan de gestion national, focalisé sur les rivières "index" (la Sèvre niortaise pour l'Unité de Gestion Anguille "Loire"). Il permettra d'évaluer l'impact des mesures de gestion à l'échelle du bassin Loire, mais aussi de le comparer avec les autres UGA où l'anguille est suivie selon la même méthodologie.

Le protocole de pêche électrique utilisé est celui l'« indice d'abondance anguille » mis au point par Cédric Briand (Institut d'Aménagement de la Vilaine) et Pascal Laffaille (ex Université de Rennes 1, INP-ENSAT ; Pascal Laffaille et al. 2005). Cette méthode inspirée de l'Echantillonnage Ponctuel d'Abondance (EPA) et spécifique au suivi des stocks d'anguille a été développée afin de répondre à un besoin important d'échantillonnage par une méthode reproductible. Une opération de pêche consiste à réaliser 30 points de pêche de 30 secondes et séparés d'au moins 3 mètres (100m de linéaire prospecté) pour identifier, dénombrer et mesurer le peuplement piscicole, et peser les anguilles capturées. Les stations sont réparties tous les 15km sur les axes principaux des affluents de la Loire.

Le protocole de pêche est décrit en détails dans le document joint à ce cahier des charges : « Protocole de suivi du front de colonisation de l'anguille sur les bassins de la Loire et des côtiers vendéens ».

Ce projet est cofinancé par l'Europe dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature, via le Fonds Européen de développement régional.

OBJET DE LA PRESTATION

L'emplacement des sites échantillonnés et le protocole utilisé pour la collecte de données sont fixés par LOGRAMI.

Le présent cahier des charges détaille la prestation souhaitée pour la réalisation d'opérations de pêche électrique :

- Les démarches administratives d'autorisation de pêche scientifique auprès des DDT et des propriétaires riverains le cas échéant
- La prospection préalable des sites échantillonnés, si nécessaire
- La réalisation des opérations de pêche électrique
- La collecte des données sur les captures par pêche et la description des habitats prospectés sur les fiches de saisie terrain fournies par Logrami

ASSOCIATION LOGRAMI

8, rue de la Ronde

03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule

☎ 06 65 22 72 55@ denis.lafage@logrami.fr

- La saisie numérique des données, via un formulaire ou un fichier d'échange fourni par Logrami
- La transmission des fiches de saisie (copie ou numérisation) pour l'archivage et la validation des données saisies
- La transmission des résultats de pêche aux DDT dans le cadre de l'autorisation administrative de pêche scientifique.

Engagement du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- Accompagner le prestataire pour l'application du protocole de collecte des données
- Fournir les fiches de saisie terrain et les outils permettant la saisie numérique des données
- Créditer le prestataire lors de la valorisation des résultats de l'étude

Période de réalisation

Conformément au protocole de l'étude, les pêches sont réalisées entre juin et juillet 2022. Les données de captures doivent être saisies et transmises à Logrami dans les 15 jours suivant l'opération de pêche.

Formalisation du devis

Les propositions de prestation pourront être faites pour chaque département ou pour l'ensemble des pêches (hors celles réalisées par LOGRAMI). Le devis détaille la prestation par département en fonction de la liste des stations fournie dans le document de protocole ci-joint.